



CDC | LCC

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir

# CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

*La Commission du droit du Canada en mode écoute et découverte*

***Juillet à décembre 2025***



Commission du droit  
du Canada

Law Commission  
of Canada

Canada

## **Contexte**

La Commission du droit du Canada (« CDC ») est une agence fédérale indépendante et non partisane qui offre un leadership et des orientations sur l'évolution responsable et sensible du droit dans la vie des gens à travers le Canada.

## **Introduction**

Lorsque la CDC a repris ses activités en juin 2023, elle a immédiatement entamé son engagement formel avec des personnes et des organisations qui, chacune à leur manière, incarnent des aspects de la raison d'être de l'agence : vivre le droit, poursuivre la justice, renouveler l'espoir.

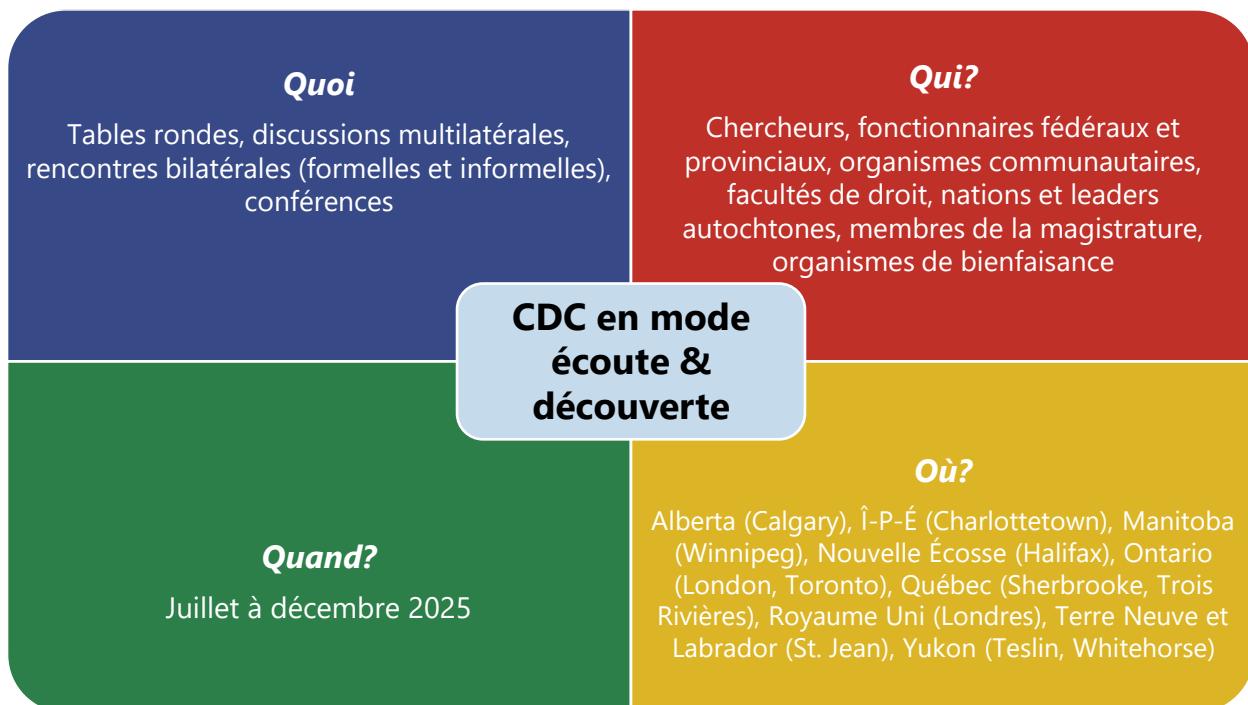
Par le biais d'une série de tables rondes, de discussions multilatérales, de réunions bilatérales, de conférences, d'ateliers et de conversations informelles, la CDC a cherché à comprendre le paysage de la réforme du droit et de la justice au Canada et au-delà. Ces engagements ont porté de nombreux fruits : ils ont permis de découvrir des questions que les interlocuteurs considéraient comme urgentes ou susceptibles de se profiler à l'horizon ; ils ont donné l'occasion de comprendre des initiatives intéressantes déjà en cours, afin d'éviter les dédoublements et d'identifier des partenariats potentiels ; et ils ont servi de lieu d'échange mutuellement bénéfique, permettant aux participants de découvrir le travail et les perspectives des autres, et d'établir des liens entre leurs efforts.

Des rapports « **Ce que nous avons entendu** » présentant une vue d'ensemble des points clés des divers engagements de la CDC sont disponibles en ligne : un premier rapport pour la période de [juin à décembre 2023](#), un deuxième rapport pour la période de [janvier à mai 2024](#), un troisième rapport pour la période de [juin à décembre 2024](#), et un quatrième pour la période de [janvier à juin 2025](#).

Ce document représente le cinquième rapport « **Ce que nous avons entendu** » de la CDC, couvrant la période de juillet à décembre 2025. Il présente les préoccupations, les projets et les possibilités qui sont ressortis des engagements de la CDC au cours de cette période, y compris : des tables rondes « Dialogues d'écoute & découverte » avec des facultés de droit ; des réunions avec des parlementaires ; de nombreuses conférences ; des discussions avec des professeurs, chercheurs, et étudiants intéressés par les questions de droit et de justice ; des cercles de discussion avec des experts ; et de riches échanges avec des fonctionnaires et des organismes communautaires.

La CDC continuera à publier des rapports « **Ce que nous avons entendu** » de façon régulière afin de continuer à mettre en lumière les défis, les complexités, les considérations et les possibilités créatives qui existent en ce qui concerne l'évolution continue du droit au Canada.

# Ce que nous avons entendu



## I. Préoccupations

Des partenaires ont fait part de leurs préoccupations et de leurs inquiétudes, ainsi que de leurs espoirs et de leurs aspirations :

### i. **Primauté du droit et démocratie**

- Nous sommes témoins d'une érosion généralisée des normes démocratiques, de notre système économique et de l'état de droit. Un large éventail d'acteurs s'intéresse à ce domaine, mais il subsiste une marge de manœuvre importante pour renforcer la coordination et la collaboration entre eux.
- Un déclin marqué de la littératie civique a contribué à la dégradation de la démocratie, la majorité des pays ayant reculé dans [l'Indice primauté du droit de la World Justice Project](#). Lorsque les citoyens ne comprennent pas pourquoi un enjeu est important, il est peu probable qu'ils s'y intéressent.

- Bien que le discours public sur l'état de droit soit principalement axé sur la situation à l'étranger, le Canada ne peut se permettre la complaisance. Nous ne sommes pas à l'abri des tendances qui menacent la primauté du droit dans d'autres pays. Il existe un intérêt collectif à assurer la résilience des institutions démocratiques, ainsi qu'une responsabilité collective de préserver leurs fondements et d'en prendre soin.
- Les parlementaires constatent des difficultés à accéder à une expertise juridique indépendante, non partisane et impartiale dans le cadre de leur travail, qui est souvent soumis à des contraintes de temps importantes. Dans les petites provinces et les territoires, il n'est pas rare que des gouvernements soient constitués sans qu'aucun avocat ne siège au conseil des ministres. Une meilleure compréhension des fondements du droit canadien permettrait aux parlementaires de s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions législatives, en particulier ceux qui n'ont pas de formation juridique.

### ***ii. Santé et droit***

- La crise des opioïdes exigera une reconsideration multidisciplinaire de notions fondamentales telles que la capacité et le consentement, compte tenu des effets invalidants à long terme associés à la consommation de substances.
- L'exclusion des services communautaires de soutien en santé mentale de la catégorie des « services de santé assurés » au sens de la *Loi canadienne sur la santé* perpétue l'idée que la santé physique doit être priorisée au détriment de la santé mentale.
- L'exclusion de la maladie mentale du *régime canadien d'aide médicale à mourir* empêche l'accès dans les cas où certaines formes de complexité sont associées uniquement à des troubles psychiatriques, alors que ces mêmes complexités ne font pas obstacle à l'accès lorsqu'elles sont liées à des conditions physiques. Pour les praticiens, cette exclusion est difficile à mettre en œuvre, car elle est souvent incompatible avec la réalité des profils de patients.

### ***iii. Pauvreté et logement***

- Un nombre croissant de Canadiens sont vulnérables à la pauvreté. Étant donné que les personnes touchées par la pauvreté interagissent généralement davantage avec le système juridique, on peut s'attendre à une augmentation de la demande en services juridiques. Cela confère à l'accès à la justice une dimension éthique, en plus des considérations politiques et constitutionnelles.

- L'accès au logement et l'itinérance ont traditionnellement été associés aux grands centres urbains, mais ces enjeux touchent de plus en plus les communautés rurales. À l'Île-du-Prince-Édouard, des organismes communautaires ont constaté une recrudescence marquée du cycle de l'itinérance, qui touche désormais des personnes plus jeunes et qui est devenue particulièrement aiguë pour celles qui sortent du système de justice pénale.



*Dialogue d'écoute & découverte à [l'Université de Sherbrooke](#)*

#### **iv. Répondre aux besoins des communautés**

- Au Canada, l'incertitude du financement et le caractère cyclique du milieu universitaire – marqué par l'arrivée et le départ des étudiants – posent des défis particuliers aux cliniques juridiques étudiantes, tant pour assurer une orientation authentique fondée sur les besoins des communautés où elles œuvrent que pour garantir une intégration significative des étudiants au sein de ces communautés.
- À l'échelle internationale, une tension persistante existe entre la protection des investisseurs et les objectifs de développement des états hôtes. Bien que les exigences de rendement puissent servir à la fois à protéger les investissements étrangers et à promouvoir les intérêts nationaux, les onze traités d'investissement conclus entre le Canada et des pays africains comportent des interdictions indirectes de telles exigences au nom de la préservation de la liberté commerciale.

- Si le populisme repose sur des divisions perçues entre « le peuple » et « les élites », un problème auto-perpétuant est créé lorsque les institutions deviennent interchangeables ou sont associées aux « élites » dans l'imaginaire collectif, alimentant ainsi le ressentiment de ceux qui se sentent laissés pour compte.

## **II. Projets**

Des partenaires ont partagé des réflexions basées sur des activités et des projets qui illustrent leurs engagements, leurs responsabilités et leurs priorités :

### ***i. Confiance et responsabilité***

- Les institutions publiques ne peuvent fonctionner adéquatement sans mécanismes d'examen et de reddition de comptes. Divers acteurs du secteur public et de la société civile participent aux efforts d'examen et de responsabilisation dans une pluralité de forums.
- Compte tenu du décalage fréquent entre des exigences de reddition de comptes complexes et la capacité administrative des bénéficiaires de financement, de nombreux donateurs et bailleurs de fonds s'orientent vers une approche philanthropique fondée sur la confiance. À titre d'exemple, la [Fondation du droit de l'Île-du-Prince-Édouard](#) fait plus en plus recours à des micro-subventions assorties de processus de reddition de comptes simplifiés, reposant sur la confiance envers le travail de qualité accompli par ses partenaires au sein des communautés.

### ***ii. Accès à la justice et liens avec les communautés***

- La majorité des Canadiens interagissent avec le système de justice par l'entremise des tribunaux administratifs, plutôt que par les tribunaux criminels ou civils. Les tribunaux administratifs jouent donc un rôle central en matière d'accès à la justice. Des organismes tels que la [Commission des droits de la personne de l'Alberta](#) ont constaté que la mise à disposition d'une personne de soutien pour aider les individus à s'orienter dans le processus de plainte améliore à la fois l'efficacité organisationnelle et l'accès à la justice.

- Les cliniques juridiques constituent des instruments essentiels pour favoriser l'accès à la justice et renforcer les liens avec les communautés. De nombreuses cliniques, comme [Downtown Legal Services](#) à Toronto, ont mis sur pied des programmes spécialisés dans divers domaines afin de mieux répondre aux besoins de leurs clientèles et des communautés qu'elles desservent : logement, handicap, santé et sécurité du revenu, emploi, droit criminel, droit de la famille, droit des réfugiés et de l'immigration.
- Dans les régions éloignées, notamment dans les territoires, des bibliothèques juridiques telles que la [Yukon Public Law Library](#) jouent un rôle essentiel pour répondre aux besoins juridiques des communautés. Cette importance est d'autant plus marquée en raison de l'augmentation significative du nombre de parties non représentées depuis la pandémie de COVID-19, combinée au nombre restreint d'avocats exerçant en pratique privée dans le Nord canadien.



*Rencontre avec la clinique juridique [Downtown Legal Services](#) à Toronto*

### ***iii. Technologie, données et information***

- Des acteurs de la société civile, tels que la [Samara Centre for Democracy](#), analysent les répercussions du déclin des médias traditionnels ou dits « historiques » et du virage correspondant vers les médias sociaux et autres nouvelles formes de médias, notamment la montée de la désinformation et de la mésinformation visant à perturber les processus démocratiques.

- Bien que des lacunes importantes persistent en matière de collecte de données juridiques, on observe une collaboration accrue entre des acteurs de différents niveaux pour le partage et la diffusion de statistiques juridiques et judiciaires. À titre d'exemple, la [Société québécoise d'information juridique](#) (« SOQUIJ ») s'est récemment associée au [Bureau du coroner du Québec](#) afin de créer une bibliothèque virtuelle gratuite et une base de données accessible regroupant l'ensemble des rapports de coroners, permettant des recherches par mot-clé, par nom, par recommandations et suivis, ou par cause de décès.
- Plusieurs organisations cherchent à intégrer l'intelligence artificielle de manière sécuritaire et efficace dans leurs activités quotidiennes. La [Cour supérieure du Québec](#) mène actuellement un projet pilote utilisant un outil d'IA en circuit fermé, développé à partir des textes des lois provinciales et des avis juridiques produits par les services de recherche de la Cour, afin d'appuyer les juges dans leurs travaux de recherche et de rédaction. Cet outil ne peut être utilisé pour rédiger des résumés ni pour prédire ou suggérer l'issue d'un dossier.

#### ***iv. Regards rétrospectifs et perspectives d'avenir***

- L'examen des enjeux liés à l'ingérence électorale est généralement circonscrit à l'époque contemporaine. Or, l'ingérence électorale a pris diverses formes depuis l'apparition des élections, bien que les moyens et méthodes utilisés aient évolué au fil du temps. Certains chercheurs abordent désormais cette question dans une perspective historique de plus longue durée.
- On reconnaît de plus en plus que les passifs environnementaux non financés liés aux travaux de décontamination ne concernent pas uniquement les régions rurales ou éloignées associées à des mines désaffectées ou à des champs pétrolifères inactifs. De nombreux résidents des milieux urbains seront également confrontés à ces enjeux, notamment en raison de la nécessité croissante de traiter la présence d'amiante dans les bâtiments ou sur d'anciens sites industriels.
- Les juristes développent la notion des « droits des générations futures ». Croisant les droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, ce concept se caractérise principalement par le principe de non-discrimination temporelle, selon lequel les personnes qui n'existent pas encore sont néanmoins titulaires de droits. Dans une perspective intergénérationnelle, cette notion vise à anticiper des risques tels que la guerre nucléaire, les changements climatiques, l'utilisation des pesticides, la géo-ingénierie et le transhumanisme.

- Les chercheurs en environnement s'emploient à résoudre le paradoxe d'une transition énergétique dans laquelle l'extraction de minéraux critiques est à la fois fortement consommatrice de ressources et dommageable pour l'environnement, tout en demeurant essentielle à l'avènement d'un avenir énergétique propre.

#### **v. Autonomie gouvernementale et réconciliation**

- Au Yukon, le processus des traités modernes a mené à la conclusion d'ententes sur l'autonomie gouvernementale entre 11 Premières Nations yukonnaises, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon. Ces accords définissent les pouvoirs, les compétences et les responsabilités des Premières Nations et sont négociés dans le cadre de l'Accord-cadre définitif, signé en 1993 et façonné par les efforts soutenus, déterminés et novateurs de Dave Joe et du Conseil des Premières Nations du Yukon. Ces accords ont fait du Yukon un chef de file en matière de gouvernance autochtone, en confiant aux Premières Nations d'importantes responsabilités dans le paysage de la justice.
- Le Conseil des Tlingits de Teslin est devenu, en 2011, la première Première Nation du Yukon à conclure une entente sur l'administration de la justice. Cette entente a permis à la Nation d'élaborer un modèle de justice ancré dans sa forme traditionnelle de gouvernance et son système clanique, notamment par la création d'un tribunal de conciliation. À la suite d'une modification à l'entente sur l'administration de la justice concernant les services correctionnels et communautaires, signée en 2025, le Conseil des Tlingits de Teslin peut désormais exercer pleinement sa compétence d'autonomie gouvernementale en matière de justice et aller de l'avant dans la mise en œuvre de sa vision de la paix et de la sécurité au sein de sa communauté.



*Rencontre avec le Conseil Tlingit de Teslin*

### **III. Possibilités**

Des intersections et des implications potentielles pertinentes pour le travail de la CDC, sous forme de rappels, de conseils et de directions à explorer, se sont dégagés :

#### ***i. Pour des contributions de la CDC***

- Les activités de mobilisation de la CDC constituent, en pratique, une forme efficace et peu coûteuse d'évaluation des besoins juridiques, permettant de cerner les priorités, les préoccupations et les engagements d'un large éventail d'acteurs et de personnes œuvrant dans les domaines du droit et de la justice.
- De nombreux enjeux juridiques sont persistants et difficiles à résoudre et sont donc susceptibles de demeurer à l'ordre du jour sur plusieurs générations. Toutefois, il peut exister une tension fondamentale entre les motivations des décideurs publics et les trajectoires de réforme que les chercheurs estiment appropriées. Les universitaires espèrent que la CDC servira de lieu de réflexion à long terme sur des enjeux appelés à demeurer d'actualité.

#### ***ii. Pour l'éducation civique***

- Une éducation civique efficace peut consister à aider les Canadiens à prendre conscience de l'étendue des connaissances et de la compréhension qu'ils possèdent déjà en matière de droit, plutôt qu'à chercher à combler des lacunes perçues. Dans leur vie quotidienne – des salles de classe aux terrains de sport, en passant par les routes et autoroutes – les Canadiens de tous âges et de tous horizons évoluent dans de nombreux contextes appuyés par des règles claires, la transparence, une prise de décision équitable et l'égalité.
- Les organismes offrant de l'éducation et de l'information juridiques au public constatent que l'intérêt pour les questions juridiques chez les citoyens se manifeste le plus souvent en période de crise. Un renforcement de l'enseignement de la citoyenneté au niveau intermédiaire et secondaire, ainsi que des initiatives telles que la « Journée du droit » organisée par la [section du Manitoba de l'Association du Barreau canadien](#), pourraient contribuer à raviver l'appréciation du droit et de la justice, de même que la curiosité à leur égard.

#### ***iii. Pour le milieu universitaire***

- Les dirigeants du milieu universitaire juridique canadien sont conscients du rôle essentiel que joue la formation juridique dans les débats contemporains sur l'état de droit et souhaitent vivement que les facultés de droit contribuent à la sensibilisation du public et aux échanges. Toutefois, une meilleure coordination et une coopération accrue sont nécessaires quant aux formes que pourraient prendre ces contributions.
- À la demande du [Conseil des Premières Nations du Yukon](#), [l'Université du Yukon](#) élabore un programme de droit visant à renforcer les capacités juridiques au sein des communautés autochtones du Nord canadien, afin d'aider les nations à élaborer des politiques culturellement adaptées et à accroître leur capacité d'autonomie gouvernementale.

#### ***iv. Pour des échanges significatifs***

- Un changement systémique et durable exige la participation et l'autonomisation de l'ensemble des acteurs au sein d'un système donné. Le [Bureau du Principe de Joyce](#), un département du [Conseil des Atikamekw de Manawan](#), a organisé à Trois-Rivières un rassemblement intitulé « Joyce : cinq ans plus tard », réunissant des défenseurs autochtones de la santé, des dirigeants de conseils de bande, des universitaires en droit, ainsi que des médecins et des professionnels en soins infirmiers. Ces acteurs se sont réunis à l'occasion du cinquième anniversaire du décès de Joyce Echaquan afin de faire le point sur les progrès réalisés et de cerner les voies à suivre en matière d'équité en santé pour les peuples autochtones.
- La création d'espaces de dialogue intergénérationnel est particulièrement importante dans les ordres juridiques fondés sur les traditions orales. Dans le cadre de l'initiative Dialogues intergénérationnels en droit de la LCC, la [table ronde Waskapitan Pimatisiwin Otcí](#), tenue à [l'Université d'Ottawa](#), a réuni des jeunes et des Aînés des communautés anishinaabe, innue et nehirowisiw. Pendant trois jours, les participants ont partagé des enseignements juridiques ancrés dans des récits, des contes et des légendes, et ont discuté de l'évolution du droit autochtone dans le contexte du dixième anniversaire des [Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#).
- Des tendances politiques observées à l'échelle mondiale ont compromis des avancées importantes réalisées à l'intersection des entreprises et des droits de la personne. En priorisant le développement de minéraux critiques, l'investissement dans des centres de données et l'accélération des processus d'examen des grands projets, le Canada risque de s'inscrire dans cette dynamique. Dans ce contexte, il est particulièrement pertinent de créer des espaces permettant aux personnes de dialoguer, de réfléchir en

profondeur, d'échanger des points de vue et de proposer des solutions, comme l'a illustré le [Canadian Forum for Business and Human Rights](#) de l'Université du Manitoba lors de sa conférence inaugurale tenue au [Musée canadien pour les droits de la personne](#).



[Musée canadien des droits de la personne à Winnipeg, lieu de la conférence inaugurale du Canadian Forum for Business and Human Rights](#)

#### **v. Pour des questions de fond spécifiques**

- En droit constitutionnel, il est pertinent d'examiner la manière dont des normes et des présupposés historiques sont interprétés et appliqués dans un contexte contemporain. Par exemple, l'invocation de l'article 33 de la [Charte canadienne des droits et libertés](#) (la « clause dérogatoire ») devait, en principe, entraîner des conséquences politiques pour les gouvernements qui y recourraient, mais cela ne semble pas s'être concrétisé. Bien que les travaux actuels dans ce domaine soient largement liés au contentieux, il existe un espace pour réfléchir à ces enjeux sans être lié à un contexte factuel particulier.
- Il existe des approches parfois contradictoires quant à la conception de la Couronne dans différents domaines du droit. À titre d'exemple, une convention veut que la Couronne n'exerce pas, en pratique, l'ensemble des pouvoirs qui lui sont conférés par

la Constitution; toutefois, dans la jurisprudence relative à l'honneur de la Couronne, le symbole de la Couronne en vient à restreindre le pouvoir de l'exécutif. Les Canadiens gagneraient à mieux comprendre cette notion, qui se manifeste notamment en matière criminelle, lors des cérémonies de citoyenneté, dans les négociations de traités, au sein du gouvernement de cabinet et en matière de droits de propriété, entre autres.



Pour partager un commentaire avec la CDC, veuillez s'il vous plaît contacter [feedback-retroaction@lcc-cdc.gc.ca](mailto:feedback-retroaction@lcc-cdc.gc.ca)

ISSN 2818-6036



**Law Commission of Canada  
Commission du droit du Canada**

**Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir**